Antée formation
apprendre autrement

TITRE PROFESSIONNEL

GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL

NIVEAU OBTENU : Niveau 5 (BAC+2)

LE MÉTIER

Le gestionnaire comptable et fiscal assure la gestion, le contrôle et l'analyse des opérations comptables et fiscales d'une entreprise. Il prépare les comptes annuels, établit les déclarations fiscales et élabore des tableaux de bord financiers. Rigoureux et organisé, il contribue à la fiabilité des informations financières et accompagne les dirigeants dans leurs prises de décision.

LES EMPLOIS VISÉS

- Comptable gestionnaire
- Comptable
- Comptable général
- Collaborateur de cabinet d'expertise comptable



PRÉ-REQUIS

- Être attiré par les métiers de la comptabilité, de la fiscalité et de la gestion financière.
- Avoir le sens de la rigueur et un intérêt pour les chiffres et les outils informatiques.
- Aucun prérequis spécifique n'est indiqué dans le référentiel RNCP pour l'accès à la certification.

DURÉE
6 mois de formation (5 semaines de stage) ou 12 mois en alternance

FINANCEMENT
CPF, Transition Professionnelle, CDD, financements FT, alternance...

Délais d'accès selon le mode de financement :

- Alternance : le délai correspond au temps nécessaire pour signer un contrat d'alternance (professionnalisation ou apprentissage) avec une entreprise d'accueil.
- Financement personnel : le délai correspond au temps nécessaire au montage du dossier avec votre conseiller de formation.
- CPF : le délai est de 15 jours minimum avant le début de la session de formation.
- Projet de transition professionnelle (PTP) : 4 mois minimum avant le début de la formation.
- France Travail : 2 mois minimum avant le début de la formation.

LIEU DE FORMATION
42 rue de la Gitonnière, 37 300 Joué-les-Tours - 02 47 67 65 18
contact@antee-formation.com

TITRE PROFESSIONNEL

GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL

BLOC 1

Établir et présenter les arrêtés comptables périodiques et annuels

- Déterminer et réaliser les opérations d'inventaire pour l'arrêté des comptes.
- Réviser et contrôler les écritures comptables.
- Valider et présenter les comptes annuels.

BLOC 2

Renseigner et contrôler les déclarations fiscales

- Établir et contrôler les déclarations fiscales périodiques.
- Préparer les déclarations fiscales annuelles.
- Vérifier la conformité des données fiscales avec la réglementation.

BLOC 3

Établir et présenter des états prévisionnels de l'activité de l'entreprise

- Analyser les états comptables de synthèse.
- Élaborer des budgets et des prévisions financières.
- Présenter les résultats et indicateurs pour faciliter la prise de décision.

Les trois blocs de compétences peuvent être validés indépendamment et capitalisés pour obtenir le titre professionnel.

MODALITÉS D'ACCÈS

L'accès à la formation s'effectue après un échange avec un conseiller de formation afin d'étudier le projet professionnel du candidat, ses besoins et les possibilités de financement.

La certification est accessible par :

- Contrat d'apprentissage
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'obtention du titre professionnel repose sur plusieurs épreuves évaluées par un jury de professionnels habilités.

- Mise en situation professionnelle : étude de cas comptable et fiscale, comprenant 15 minutes de prise en main du poste et 4 heures de travaux - 4h15
- Entretien technique : échanges avec le jury sur les choix effectués et les compétences professionnelles - 30 min
- Entretien final : échange sur le dossier professionnel et la compréhension du métier - 20 min
- Durée totale de l'examen - 5 h 05

Le titre professionnel est composé de 3 certificats de compétences professionnelles (CCP) pouvant être obtenus séparément.
Rattrapage en cas d'échec total ou partiel à la certification :
Dans tous nos formats de formation, un rattrapage est inclus dans le tarif global. Il s'organise lors d'un rendez-vous avec le référent de formation, qui établit si nécessaire un calendrier de révision, de préparation et de repassage de l'examen, dans les meilleures conditions pour le bénéficiaire et dans un délai permettant la validation complète de la certification en cas d'échec partiel.

Certification professionnelle TP - Gestionnaire comptable et fiscal de niveau 5, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le code RNCP37949, dont le certificateur est le MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION.